

310 - Insertion sociale et professionnelle

310 - Insertion sociale et professionnelle - Propositions financières - Budget primitif 2020

CD/2019/081

Service chef de file :

 L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi
 L650 - Service accès à l'emploi

Services associés :

 Service des établissements et institutions
 Service de protection de l'enfance

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin entend développer les mesures d'investissement social dans le but de mieux équiper les personnes dans leur parcours de vie et de lier une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (garantie de ressources) avec l'insertion par le travail (capabilités).

Le présent rapport porte sur les actions qu'il est proposé de mener dans le champ de la politique d'insertion sociale et professionnelle ainsi que sur les crédits qu'il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire au BP 2020 à ce titre.

Cette politique s'appuie sur les axes stratégiques suivants : la santé, l'insertion sociale, l'insertion par l'activité économique, l'accompagnement professionnel.

Ils bénéficient pour certains d'entre eux de recettes grâce à des financements européens ainsi que du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	31010	F	Santé	65 000,00	65 000,00
D	31020	F	Insertion sociale	2 312 396,00	2 082 396,00
D	31025	F	Plan lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi	0,00	3 414 600,00
D	31030	F	Insertion professionnelle	9 265 000,00	9 555 410,00
D	31050	I	Equipements sanitaires et sociaux	169 778,00	106 075,00
D	31060	F	Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion	2 101 000,00	1 969 424,00
D	31065	F	Transfert EMS - Fonds d'aide aux jeunes	344 603,55	344 603,55
			TOTAL	14 257 777,55	17 537 508,55

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
R	31030	F	Insertion professionnelle	3 250 000,00	3 250 000,00
R	31060	F	Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion	708 824,00	5 000,00
			TOTAL	3 958 824,00	3 255 000,00

31010 – Santé

Crédits proposés au BP 2020 : 65 000 €

Le montant de cette action se décompose de la façon suivante :

Le Département du Bas-Rhin apporte son soutien au Relais Emploi Santé Insertion (RESI), association qui œuvre dans le domaine de la santé en vue de favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA. La loi généralisant le RSA prévoit en effet la prise en charge de la santé dans le parcours d'insertion des personnes.

Les objectifs de l'association sont de mieux prendre en compte les problématiques de santé physique et psychique des personnes en situation de grande précarité afin que les questions de santé ne constituent pas un frein à l'insertion professionnelle et/ou sociale et de développer la collaboration : en externe avec les intervenants sanitaires de droit commun et avec la MDPH, en interne avec les travailleurs sociaux des territoires. Il s'agit également pour les médecins du RESI d'articuler leurs actions avec les infirmier(e)s de l'Equipe Mobile Santé Précarité du Département.

Il s'agit pour les médecins de l'association de réaliser leurs actions (consultations médicales individuelles, temps de concertation, participation aux Commissions Territoriales du RSA et à des projets territoriaux spécifiques) auprès des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs et enfin des travailleurs sociaux référents de parcours.

D'ici la fin de l'année 2019, les médecins du RESI auront réalisé près de 400 consultations médicales pour les bénéficiaires du RSA, réparties sur l'ensemble du département, 60 % de ces consultations sont réalisées sur le territoire de Strasbourg, 20 % sur le territoire Nord, 13 % sur le territoire Sud et 7 % sur le territoire Ouest.

Cette action a mobilisé en 2019 un crédit de 65 000 € qu'il est proposé de reconduire en 2020, sous réserve de l'atteinte des objectifs fixés et d'un bilan précis de l'activité de l'année 2019 transmis à l'issue du 1^{er} trimestre 2020.

Il est proposé que cette action mobilise pour 2020 un crédit de **65 000 €**.

31020 – Insertion sociale

Crédits proposés au BP 2020 pour cette action : 2 082 396 €

Le montant de cette action se décompose de la façon suivante :

La mise en œuvre d'actions d'insertion sociale s'avère être une étape nécessaire pour les publics éloignés de l'emploi. Il s'agit de lever les freins sociaux, préalablement à l'entrée dans un parcours d'insertion professionnelle.

Ces actions permettent également de remobiliser les allocataires autour des questions de

savoir être (grâce aux ateliers Passerelle) ou de leur apporter une aide alimentaire avec l'appui des épiceries sociales.

1. Transport à vocation sociale

En raison de l'entrée en vigueur de la loi NOTRe du 7 août 2015, les compétences en matière de transports interurbains de voyageurs, exercées préalablement par le Département, ont été transférées à la Région, à compter du 1^{er} janvier 2017. La mise en place d'une politique volontariste liée aux transports de publics spécifiques (notamment les bénéficiaires du revenu de solidarité active, les seniors de plus de 60 ans et les personnes à mobilité réduite), relève donc à présent de la Région.

Pour 2020, reste inscrit au Budget primitif un montant de **190 000 €** correspondant au versement en année n+1 du forfait dû au titre de la participation du Département au financement du chèque transport mis en place par l'Eurométropole de Strasbourg en application de la convention du 22 février 1999.

2. Financement des opérateurs d'insertion sociale

Pour l'année 2020, il est proposé que le Département du Bas-Rhin poursuive le financement d'opérateurs sociaux qui accompagnent chaque mois plus de 1 230 allocataires du RSA sur l'ensemble des territoires dans les démarches de remise à l'emploi. Ils deviennent les référents sociaux des BRSA, et assurent la formalisation du contrat d'engagement et son suivi.

Le budget proposé s'élève, pour 2020, à **1 164 041 €**.

Les « Ateliers passerelle », portés par des associations, ont pour objet la remobilisation des publics éloignés de l'emploi. Ils proposent des cycles d'ateliers collectifs (informatique, remobilisation par le jardinage et la cuisine, apprentissage du français...) visant à favoriser l'autonomie sociale et la prise de confiance en soi nécessaires à une démarche d'insertion professionnelle. Ces opérateurs accompagnent chaque mois plus de 500 personnes.

Le budget proposé pour 2020 s'élève à **519 907 €**.

L'association « Tôt ou T'Art » agit également pour faciliter l'accès des publics fragiles à la culture ou à une pratique culturelle, l'ensemble de ses actions constituant des leviers d'insertion.

Le partenariat avec le Département s'appuie sur la Charte d'accueil des publics en insertion dans les lieux culturels du Bas-Rhin, signée le 6 octobre 2011 par le Conseil Général du Bas-Rhin, la Direction Régionale de l'Action Culturelle d'Alsace, la Communauté Urbaine et Ville de Strasbourg et l'association Tôt ou T'Art.

Ce partenariat existe à la fois dans le champ social, en lien avec l'ensemble des Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale qui orientent les publics fragiles vers la programmation culturelle proposée par Tôt ou T'Art, et dans le domaine culturel, pour étayer l'offre à destination des publics accompagnés. Plus de 295 établissements à caractère social et médico-social adhérent au projet de TÔT OU T'ART. Ces structures accompagnent au total plus de 58 500 personnes inscrites dans un parcours d'insertion.

Les bénéficiaires sont à 75 % accompagnés par les travailleurs sociaux lorsqu'ils se rendent sur les lieux culturels. Les domaines les plus sollicités sont la culture scientifique (le Vaisseau), le cinéma, la musique du monde, les musées et le théâtre. Une analyse des données est régulièrement réalisée par Tôt ou T'Art, consultable sur le site de l'association et partagée avec le Vaisseau et le château du Haut-Koenigsbourg de manière

à affiner les modalités de partenariats.

Le budget proposé s'élève, pour 2020, à **8 664 €**.

18 épiceries sociales implantées dans les territoires complètent le dispositif ci-dessus, et fournissent aux familles en difficulté la possibilité de se nourrir et d'être accompagnées pour une alimentation la plus équilibrée possible. Approvisionnées principalement par la Banque Alimentaire du Bas-Rhin grâce à l'implication de 35 salariés (19 équivalents temps plein) et de plus de 454 bénévoles, elles accompagnent 2 620 familles dans le Bas-Rhin (dont 1 099 familles bénéficiaires du RSA), soit 7 225 personnes bénéficiant d'une aide alimentaire.

Le budget proposé pour cette action s'élève en 2020 à **199 784 €**.

31025 – Plan lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

Crédits proposés au BP 2020 pour cette action : 3 414 600 €

Service Public de l'Insertion (SPI)

Les actions du Département du Bas-Rhin, menées dans le cadre de la politique d'insertion et d'emploi sont incarnées dans le champ des compétences obligatoires et dans l'action volontariste de la collectivité. Cette intervention politique demeure forte, sous réserve que les effets produits soient significatifs et que les retours de la population soient visibles.

Le Département mène une politique d'insertion décisive, conjuguée à une volonté de se positionner en tant qu'organisme intermédiaire pour gérer la subvention globale 2014/2020 relative au Fonds Social Européen.

Le Département s'est également engagé aux côtés de l'Etat dans le cadre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) 2017-2019 et a contractualisé une convention qui définit des priorités conjointes déclinées sous la forme d'engagements réciproques.

Enfin, le Département est présent, dans « l'Accompagnement Global » qui permet d'accompagner vers l'emploi des publics en difficultés sociales et qui s'inscrit dans le dispositif « d'approche globale » qui lie au travers d'une convention Pôle Emploi et le Département.

La Stratégie départementale pour l'insertion et le retour à l'emploi est issue du Plan pour le Développement, l'Emploi et l'Inclusion 2018-2021 adopté le 25 juin 2018, portant sur la mise en œuvre du « circuit court de l'emploi » et qui propose un nouveau paradigme : l'investissement social.

Cette stratégie fait l'objet d'une déclinaison territoriale, en proximité des personnes, des bassins de vie et d'emploi. Un travail avec la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg, ainsi qu'avec les acteurs en territoires a abouti en avril 2019 à l'adoption, à l'unanimité en séance plénière, de la mise en œuvre du « circuit territorial de l'emploi : les programmes d'action en territoires pour l'emploi et l'inclusion ».

Face à l'enjeu fondamental que constitue la lutte contre la pauvreté, le Département, en tant que chef de file de l'action sociale, fait de cette lutte une priorité absolue et engage depuis plusieurs années une mobilisation générale.

Le Département du Bas-Rhin a souhaité poursuivre son engagement en faveur des plus démunis en se positionnant comme l'un des 10 territoires démonstrateurs au niveau national dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté présentée par

le Président de la République le 13 septembre 2018.

Cet engagement s'est concrétisé dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée le 20 décembre 2018.

Le budget du SPI proposé pour 2020 s'élève à **3 225 000 €** et se décompose de la façon suivante :

- Une autorisation d'engagement (AE) sur 3 ans comprenant des crédits de paiement à hauteur **de 3 045 000 €** pour 2020 répartis de la manière suivante :

	2019	2020	2021	Totaux
Financement Global Etat - Contractualisation Séance plénière du 04/02/2019	380 000,00 €	758 000,00 €	1 327 000,00 €	2 465 000,00 €
Financement CD	400 000,00 €	2 287 000,00 €	1 718 000,00 €	4 405 000,00 €
Total financement	780 000,00 €	3 045 000,00 €	3 045 000,00 €	6 870 000,00 €
1. LC 45736 Plateforme d'accueil et d'orientation (fiche 3.1)	160 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	1 160 000,00 €
2. LC 45737 P2019-2021 SPI Plateforme accompagnement intensif (fiche 3.2.A)	520 000,00 €	1 700 000,00 €	1 700 000,00 €	3 920 000,00 €
3. LC 45772 P2019-2021 SPI AAP3 Approfondir l'accompagnement (fiche 3.2.B)	100 000,00 €	845 000,00 €	845 000,00 €	1 790 000,00 €
Total postes à financer	780 000,00 €	3 045 000,00 €	3 045 000,00 €	6 870 000,00 €

- Renforcer les outils d'accompagnement du parcours des personnes – **180 000 €**

Il s'agit de « renforcer les outils d'accompagnement du parcours des personnes » autour de deux orientations principales :

- Proposer des actions en direction de publics à fort risque d'exclusion et pour lesquels l'accès ou le retour à l'emploi sont considérés comme les premiers moyens de la prévention et de la lutte contre la pauvreté. Un accompagnement rapproché et différencié est nécessaire en complément des actions pour favoriser leur insertion socioprofessionnelle au vu du marché de l'emploi et des freins particuliers liés à la discrimination et aux préjugés.

- Renforcer la coordination et le pilotage des parcours des personnes. Cette expertise se retrouve au niveau des personnes en charge du pilotage global des actions et en particulier du suivi, des bilans et des évaluations. Le pilotage pourra également veiller à proposer des modalités participatives aux BRSA.

Le budget du SPI proposé pour 2020 s'élève à **3 225 000 €**

Le montant de cette action est également composé comme suit :

Un montant de **4 600 €** est budgété pour 2020 pour le projet écrivain public qui a démarré en octobre 2019.

19 000 € pour l'accompagnement à l'autonomie pour les jeunes accueillis à l'ASE.

96 000 € pour le logement accompagné des jeunes sortants de l'ASE.

70 000 € de subventions d'aide à la parentalité.

31030 – Insertion professionnelle

Crédits proposés au BP 2020 pour cette action : **9 555 410 € et 3 250 000 € de recettes.**

Le montant de cette action se décompose de la façon suivante :

1. Fonds Social Européen (FSE)

Dans le cadre du Plan Développement pour l'Emploi et l'Inclusion (PDEI 2018-2021), le Département du Bas-Rhin a fait du retour à l'emploi des allocataires du RSA sa priorité dans le cadre de sa stratégie pour l'insertion. Des moyens importants sont déployés pour cet objectif en mobilisant plusieurs leviers complémentaires.

Le Département s'est vu confier par l'Etat la gestion de crédits du Fonds Social Européen (FSE) pour la programmation 2017-2020. Cette enveloppe de crédits doit permettre, conformément à l'axe 3 du Programme Opérationnel National FSE Emploi Inclusion 2014-2020, de lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion. Ces crédits permettent de cofinancer des actions d'insertion sociale et professionnelle visant l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

L'enveloppe financière 2014 - 2020 attribuée par l'Etat et l'Union Européenne s'élève à 24 678 400 €, dont 6 692 354,67 € ont déjà été consacrés, pour la période 2014 - 2016, à l'insertion des publics en situation de précarité, notamment les allocataires du RSA. Pour la période 2017-2020, la convention conclue entre le Département et l'Etat le 10 mars 2017, d'un montant initial de 17 191 504 €, a été portée à 17 986 045,33 € par avenant (délibération CP/2019/405). Ce conventionnement reprend les orientations stratégiques adoptées par le Conseil Général du Bas-Rhin le 21 octobre 2013 dans le cadre du Pacte de Réussite (délibération CG/2013/34) et prévoit la compensation des montants mobilisés par le Département par une recette européenne.

Ainsi, il est proposé que les crédits du Fonds Social Européen soient mobilisés en faveur d'opérateurs qui interviennent sur plusieurs dispositifs : la levée des freins à l'emploi, l'accompagnement pour l'inclusion active des jeunes, l'accompagnement professionnel renforcé, l'accompagnement à la création et reprise d'entreprise, les chantiers d'insertion, l'aide aux recrutements des entreprises et le développement de la clause d'insertion dans les marchés publics.

Aussi, le lancement d'un appel à projets, prévu en janvier 2020, permettra au Département de programmer 5 437 484,24 € en 2020, dont le versement des subventions aux opérateurs de l'insertion s'effectuera de 2020 à 2022.

Réalisé 2014/2016	programmé à ce jour sur 2017/2020	Reste à programmer en 2020	Total crédits européens
6 692 354,67 €	12 548 561,09 €	5 437 484,24 €	24 678 400,00 €

Conformément à la gestion décalée des crédits européens, les dépenses prévues pour 2020 à hauteur de **3 250 000 €**, compensées par des recettes européennes, engloberont le solde de paiement d'actions conduites en 2018 et 2019 ainsi que le versement d'acomptes concernant des actions à financer au titre de l'année 2020.

2. Les opérateurs de l'accompagnement professionnel

Pour inscrire les allocataires du RSA dans un parcours de retour à l'emploi, le Département du Bas-Rhin finance 26 opérateurs professionnels pour la mobilisation active des allocataires du RSA (contrat d'engagement, mobilisation, suivi, appui à la recherche active d'emploi...).

Il est proposé que ce dispositif mobilise en 2020 un crédit d'un montant de **1 516 410 €**.

Par ailleurs, des aides financières sont prévues dans le projet de budget pour le financement du dispositif départemental d'aide au retour à l'emploi (ADE) qui permet de lever les freins faisant obstacle à la reprise d'une activité (prise en charge de frais de garde d'enfant, de mobilité, de vêtements de sécurité...).

La Commission Permanente, réunie le 29 juin 2015 (CP/2015/272) a défini les modalités d'attribution de l'aide départementale à l'emploi (ADE), dispositif qui est reconduit annuellement dans le cadre du rapport budgétaire. Le crédit proposé pour 2020 s'élève à **200 000 €** auxquels s'ajoutent **20 000 €** pour la ligne de bus Erstein-Lahr.

3. Les entreprises et chantiers d'insertion

Un soutien est par ailleurs apporté aux entreprises et chantiers d'insertion du Bas-Rhin qui recrutent des allocataires du RSA. En 2020, le soutien du Département s'établira à **4 500 000 €** pour les structures privées, et à **9 000 €** pour la ville de Wissembourg.

Le Département du Bas-Rhin s'est engagé dans une politique active pour inscrire les allocataires du RSA dans un parcours de retour à l'emploi.

La Collectivité soutient 43 Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) dans sa politique d'inclusion par l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) :

- 24 ateliers et chantiers d'insertion (ACI) ;
- 19 entreprises d'insertion (EI).

L'objectif consiste en le recrutement d'au moins 50 % d'allocataires du RSA dans les effectifs salariés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

En 2018, les 43 structures d'insertion conventionnées par le Département du Bas-Rhin ont recruté 1 257 allocataires du RSA, dont 498 au sein des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et 759 dans les entreprises d'insertion (EI).

4. Action « Osons jardiner »

Cette action mise en œuvre sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg Nord, portée par l'association des jardins de la Montagne Verte (chantier d'insertion), permet la mise en parcours d'insertion d'une quinzaine de bénéficiaires du RSA par an (pour certains ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé – RQTH), via une activité autour de la culture de fruits et légumes (agriculture biologique), et l'entretien des espaces verts alentours (arbres et haies).

Cette action s'inscrit dans une véritable logique de développement social local (partenariat avec des associations de distribution alimentaire pour des dons de produits frais, signature d'une convention d'engagement bénévole, développement d'ateliers de pédagogie alimentaire par les travailleurs médico-sociaux de l'UTAMS).

Sa poursuite permettra de prolonger la dynamique enclenchée pour favoriser l'insertion des personnes, tant sociale que professionnelle. Il est envisagé de la développer sur d'autres territoires.

Il est proposé que l'action mobilise des crédits départementaux à hauteur de **60 000 €** pour 2020.

31050 - Equipements sanitaires et sociaux

*Crédits proposés au BP 2020 pour cette action : **106 075 €***

Le montant de cette action se décompose de la façon suivante :

Un montant de **56 075 €** pour des subventions déjà attribuées (communautés Emmaüs Haguenau et Scherwiller, association Tremplins Sélestat, Restos du cœur).

Pour les subventions susceptibles d'être attribuées en 2020, des crédits de paiement à

hauteur de **50 000 €** sont prévus pour une autorisation de programme de 150 000 €. Ce montant correspond au montant moyen des aides à l'investissement accordées ces dernières années.

31060 – Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

*Crédits proposés au BP 2020 pour cette action : **1 969 424 € et 5 000 € de recettes***

A ce jour, la recette pouvant être perçue en 2020 n'est pas connue. Cela explique la baisse des recettes par rapport au BP 2019.

Le montant de cette action se décompose de la façon suivante :

Le Département du Bas-Rhin finance des dispositifs spécifiques visant à assurer un appui complémentaire aux personnes en situation de précarité dans la résolution de leurs difficultés sociales.

1. Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)

En application de la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 relative à la protection juridique des majeurs, les mesures prononcées par l'autorité judiciaire ont été complétées par un dispositif administratif confié aux Départements : les mesures d'accompagnement social personnalisé.

Dans sa forme la plus fréquente, cette mesure vise à assurer la gestion d'un certain nombre de prestations à la demande du bénéficiaire avec un accompagnement social en sus. Il s'agit de faire face à des risques de précarité et de vulnérabilité en palliant des difficultés chroniques de gestion menaçant la santé, la sécurité de la personne ou ayant des conséquences sur ses conditions de vie.

Dans le Bas-Rhin, ces mesures sont confiées à un prestataire avec lequel le Département a conclu une convention partenariale. Dans le cadre d'un nouvel appel à projet, le partenariat avec l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) a été reconduit en 2019. L'UDAF est en charge de la gestion de 100 à 120 mesures par mois sur l'ensemble du Bas-Rhin, ville de Strasbourg comprise.

En 2018, 45 nouvelles mesures ont été engagées (57 en 2017) et 96 renouvellements de mesures ont été effectués (100 en 2017).

Pour 2020, il est proposé que cette action mobilise un crédit de **361 000 €**.

La loi a également révisé le mode de financement des mesures de protection juridique. Dans ce cadre, le Département finance les mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ) mises en œuvre par les Services de Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs habilités par l'Etat, pour les personnes bénéficiant d'une prestation. Le montant à la charge de la collectivité est fixé annuellement par un arrêté préfectoral.

Pour 2020, l'action mobilisera des crédits départementaux à hauteur de **16 000 €**.

2. Secours financiers exceptionnels (SFE)

En complément des droits et des aides légales destinées à lutter contre la grande précarité, le Département offre aux Bas-Rhinois la possibilité de recourir à des secours financiers exceptionnels (SFE). Il s'agit de situations individuelles marquées par des difficultés circonstanciées pour lesquelles la mobilisation des dispositifs de droit commun s'avère insuffisante. Après une évaluation sociale et l'expression de l'avis du maire de la commune concernée (réintroduit dans le courant de l'année 2017), l'habitant du Bas-Rhin qui en fait la demande peut recevoir une somme plafonnée à 400 € sauf circonstances exceptionnelles expressément motivées.

En 2018, 777 décisions ont été prises dont 564 décisions favorables et 213 refus. Ces décisions ont concerné 771 bas-rhinois. Le montant moyen d'un secours financier exceptionnel attribué en 2018 s'élève à 386 €.

Les principaux motifs d'accord sont quasiment les mêmes sur les trois dernières années : les problématiques de logement et d'énergie prédominent.

Le montant qu'il est proposé de décider d'affecter aux secours d'urgence s'élève à **280 000 €** pour 2020.

3. Le fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.)

Le fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et socioprofessionnelle des jeunes de 18 à 25 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2017 (après le transfert de la compétence à l'Eurométropole de Strasbourg sur son territoire d'intervention), le FAJ est géré par les Unités territoriales d'action médico-sociales hors EMS.

En 2018, 179 jeunes ont ainsi pu être aidés sur le territoire départemental hors EMS (596 jeunes sur le territoire eurométropolitain) pour un montant moyen de 238 € par jeune hors EMS.

Pour le FAJ, hors territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, il est proposé de mobiliser des crédits à hauteur de **40 000 €** pour 2020.

Une recette **5 000 €** est inscrite au budget primitif 2020. Il s'agit de la participation de la CAF au FAJ.

4. Actions de prévention et de lutte contre l'exclusion

Des actions de prévention et de lutte contre l'exclusion sont soutenues par le Département dans les domaines de l'accès aux droits, de la lutte contre le surendettement, de l'accompagnement des publics spécifiques en situation de précarité (aide alimentaire notamment...). Une dizaine d'associations sont concernées, pour un montant proposé, en 2020, de **95 000 €**.

5. Plateforme d'accueil et d'accompagnement de jeunes en rupture sociale

Depuis le 1^{er} janvier 2017, afin de renforcer le lien entre insertion sociale et insertion professionnelle des jeunes les plus fragilisés, le Département soutient le développement d'une plateforme d'accueil et d'accompagnement de jeunes en rupture sociale, portée par la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg et l'association L'Etage, dans le cadre de leurs compétences en matière d'insertion et de lutte contre les exclusions. Cette plateforme s'adresse à l'ensemble des jeunes bas-rhinois de 18 à 25 ans, en difficultés sociales.

Nombre des jeunes rencontrés dans le cadre de cette plateforme ont bénéficié d'une prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance pendant leur minorité.

Les deux opérateurs, spécialisés dans l'accompagnement de ce public jeune, sont en charge de l'analyse de chaque situation orientée, de la réorientation et de l'articulation entre les différents dispositifs. Cette plateforme a également pour mission l'observation de l'évolution des besoins, voire la proposition d'évolution de l'offre globale de services en direction des jeunes les plus précaires.

Il est proposé que cette action mobilise pour 2020 un crédit de **93 600 €**.

Certains des jeunes rencontrés dans le cadre de cette plateforme d'accueil et d'accompagnement de jeunes sont orientés vers le Pass'Accompagnement. Maillon clé de la politique du Département en direction de la jeunesse, cet outil à destination des 18/25 ans les plus fragilisés, permet, par le financement d'un accompagnement, de favoriser l'accès au premier logement autonome.

En effet, ce public en début de parcours, particulièrement vulnérable, nécessite un soutien individuel et renforcé afin d'accompagner et de consolider une autonomie en construction. Des aides financières ponctuelles et exceptionnelles peuvent être attribuées pour les jeunes accompagnés, en lien avec leur insertion professionnelle ou leur entrée en logement.

Pour 2020, il est proposé que cette action mobilise un crédit de **495 000 €**.

6. Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI)

Institué par la loi de finances initiale pour 2017 en son article 89 et par le décret n° 2017-202 du 17 février 2017, le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) a pour objectif de soutenir les politiques d'insertion sociale et professionnelle menées par les Départements. Il doit permettre d'encourager une meilleure articulation entre l'ensemble des structures publiques et associatives qui sont en contact avec les citoyens les plus démunis.

Le Département du Bas-Rhin, suite à la convention conclue avec l'Etat en avril 2017, s'est engagé pour la déclinaison d'actions sur la période 2017 – 2019 financées via les crédits de l'Etat perçus dans ce cadre. Les actions financées et déclinées en 2020 ont fait l'objet d'une proposition étudiée en Commission Permanente courant 2019.

Pour 2020, le FAPI est appelé à être intégré au sein du Fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Le Département du Bas-Rhin ayant conclu une convention d'appui aux politiques d'insertion pourra donc poursuivre et accentuer son investissement dans les politiques d'insertion, en conventionnant avec l'Etat au titre de ce nouveau Fonds.

A ce jour, la recette pouvant être perçue en 2020 n'est pas connue.

Cependant pour 2020, il est proposé d'inscrire en dépenses, le montant de **588 824 €** qui correspond au solde de l'AE/CP 2019 - 2020.

31065 – Transfert EMS – Fonds d'Aide aux Jeunes

*Crédits proposés au BP 2020 pour cette action : **344 603,55 €***

Le montant de cette action se décompose de la façon suivante :

Le Fonds d'Aide aux Jeunes du territoire de l'Eurométropole a fait l'objet d'un transfert de compétences depuis le 1^{er} janvier 2017. Le crédit à verser à l'EMS pour 2020 s'élève à **344 603,55 €**.

L'ensemble des crédits qu'il est proposé d'affecter à ces actions s'élève en dépenses à **17 537 508,55 €** et en recettes à **3 255 000 €**

La commission Emploi, Insertion et Logement a émis un avis favorable à ces propositions le 18 novembre 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 310 - Insertion sociale et professionnelle.

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY